

Assemblée générale de l'AAPPMA : **LE BROCHET BOÏEN**

Chers adhérents,

Les membres actifs de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
«LE BROCHET BOÏEN»

Sont convoqués en une assemblée générale ordinaire ainsi qu'en assemblée générale extraordinaire :

Le 27/01/2024, à 09 H 30 heures,

**Lieu : Salle partagée derrière le centre culturel accès également par le club house
derrière le stade de la verrerie à Biganos**

Ordre du jour :

Assemblée Générale Ordinaire :

- 1) Rapport d'activité 2023
- 2) Rapport financier 2023
- 3) Lecture du rapport des vérificateurs aux comptes
- 4) Validation du rapport financier 2023
- 5) Renouvellement de la commission de contrôle
- 6) Présentation des activités 2024
- 7) Présentation du Budget prévisionnel 2024
- 8) Validation d'un projet associatif (**uniquement pour les AAPPMA concernées**)
- 9) Questions et informations diverses

Assemblée Générale Extraordinaire :

- 1) Présentation des modifications statutaires
- 2) Adoption des statuts modifiés de l'AAPPMA conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013 modifié par arrêté du 2 juin 2023
- 3) Questions et informations diverses.

Tirage au sort d'une carte gratuite des personnes présentes à l'assemblée Générale

Tirage au sort de dix cartes gratuites pour les enfants de moins de 12 ans

Un rafraîchissement sera servi à l'issue de l'assemblée Générale

Dans l'attente de vous y rencontrer, veuillez agréer, chers adhérents, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Biganos, le 08/01/2024

Le Président

LALANNE Jean-Paul



Le Secrétaire

Longuet Pierre

